



procédure garde d'enfant, pension alimentaire...

Par **fab7718**, le **05/09/2009** à **01:01**

je me suis séparé de mon ex, nous avons un enfant, nous n'avons jamais été marié.
Le JAF nous a remis un jugement provisoire en attente de la prochaine audience. Il nous demande d'effectuer une médiation.

Moi je veux bien, mais mon ex ne veut pas, elle dit qu'elle n'a pas les moyens de payer ces conneries (mais elle a les moyens de payer avocat).

Pouvez vous me dire si la médiation est obligatoire si le juge nous le demande? et comment prouver que c'est elle qui ne veut pas en faire? peut-on m'obliger à payer pour elle?

Est-ce que les frais de nounou sont pris en compte pour la pension alimentaire?

Est-ce-qu'elle est obligé de me donner les coordonnées de la nounou? Car elle ne veut pas me dire qui elle est, je ne sais donc pas avec qui ma fille passe ses journées.

Merci de répondre à mes questions.

Cordialement

ESTABES Fabrice